

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 29 novembre 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE

Présents : 11

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Patrice AUSSAGUES, Alexis BONLEUX, Marielle BOVE, Pierre-Eric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Représentés: Emilie CARCENAC par Marielle BOVE, Emmanuelle LENTO par Patrice AUSSAGUES

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Jean-Claude DEVAL, Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Stéphane BOUSQUET

Objet: TARIFS COMMUNAUX POUR 2023 - DE_2022_024

Monsieur le Maire rappelle les tarifs communaux pour l'année 2022

Location de la maison d'habitation 15 chemin des Grillons : 730.00 euros

Location cabinet infirmiers 8 rue le bourg : 350.00 euros

Location de la salle des fêtes ou salle communale Elien VAISSIERE
(compris chauffage, électricité, climatisation et eau)

Associations location week-end :

Commune : deux gratuités par an puis 200 euros les locations suivantes

Hors commune : 300 euros

Habitants :

Commune : 300 euros

Arrhes : 150 euros

Hors commune : 600 euros

Arrhes : 300 euros

Caution : 1 500 euros salle
300 euros nettoyage

Options Location :

vaisselle : 60 euros

lave-vaisselle : Gratuit

vidéoprojecteur et écran : 50 euros

Ménage : 300 euros

Location salle aux entreprises : 300€ la 1/2 journée et 500 € la journée avec le vidéoprojecteur

Concession au cimetière : 280 € les 5 m² réservée uniquement aux Busquois

Columbarium : 15 ans 120 €

30 ans 250 €

50 ans 450 €

Dépositaire : 1^{er} au 6^{ème} mois Gratuit

après le 6^{ème} mois 15 €/mois

Publicité dans le Petit Busquois :

Encart 90X55 = 40 euros

Encart 185x55 = 80 euros entreprises hors commune et 40 euros entreprises de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- par 8 pour 700 euros, 3 pour 650 euros et 2 pour 600 euros décide de modifier le tarif pour la location de la salle aux habitants hors commune, à 700 euros pour 2023 (pour les réservations à compter du 01.12.2022)

- à l'unanimité les autres tarifs restent inchangés pour l'année 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

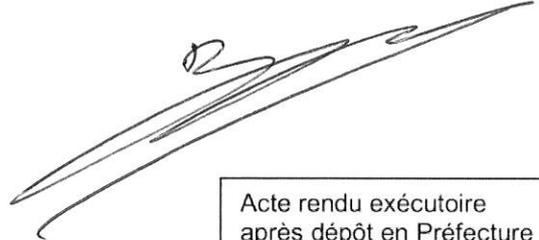
Le secrétaire de séance

Stéphane BOUSQUET



Le Maire,

Bertrand BOUYSSIE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 02/12/2022
et publié ou notifié
le 06/12/2022